

## ■ Construire un développement économique durable (éco-label)

### L'AIMIV en tant que « maître d'ouvrage »

- Définir et mettre en œuvre un référentiel commun de qualité sur le principe d'un éco-label.

### L'AIMIV en tant qu'« appui en ingénierie »

- Appui au développement des démarches s'inscrivant dans une logique de développement intégré des filières agricole, conchylicole, commerciale, artisanale et touristique (découverte de l'activité et des produits, circuits courts, point de vente directe, diversification).
- Animation, accompagnement, suivi des démarches collectives, aide à la mise en place d'expérimentations pilotes.
- Soutien aux initiatives innovantes et éco-citoyennes par une aide au montage des opérations et le lancement d'un appel à projets annuel.
- En agriculture : aide au développement des pratiques autonomes et économes en intrants et au développement des énergies renouvelables (solaire, bois énergie, méthanisation, petit éolien).
- En conchyliculture : gestion collective des accès domaine public maritime/zone d'activité maritime, gestion de la ressource, des déchets, eau, économie d'énergie, intégration paysagère du bâti et des zones d'activités.
- Pour le commerce et l'artisanat : développement des circuits courts, création d'une ligne de produits « baie, produits locaux », gestion durable des déchets, économies d'énergie, intégration paysagère du bâti et des zones d'activités.
- Pour le tourisme : développement de l'éco-tourisme (découverte des milieux, activités de pleine nature), des éco-logis, des produits locaux frais dans la restauration.
- Recherche de mutualisation des équipements touristiques publics (Maisons de baie) : complémentarité des services (programmation d'expositions itinérantes), promotion commune etc.
- Appui à la conception d'un outil quantitatif d'évaluation de la fréquentation touristique en baie.
- Aide au montage d'opérations de sensibilisation et de formation des professionnels aux enjeux de développement de la baie.

## ■ Partager une ambition de gestion durable pour la baie

### L'AIMIV en tant que « maître d'ouvrage »

- Définition d'une ligne graphique « Baie du Mont-Saint-Michel, Patrimoine Mondial de l'UNESCO » à décliner sur divers supports de communication (affiches, plaquettes, livrets etc).
- Mise en œuvre d'un programme annuel d'outils de communication, de promotion et de sensibilisation (*Vue sur Baie*, livrets, etc).
- Développement de nouveaux supports électroniques en substitution aux supports papier.
- Recherche de mutualisation des moyens de communication entre les structures
- Constitution d'une base de données « Baie du Mont-Saint-Michel » par agrégation des données existantes, diffusion et partage.
- Ajout sur les panneaux autoroutiers « La baie, Patrimoine Mondial de l'UNESCO ».
- Organisation de débats citoyens « échange, colloque, témoignage ».
- Montage d'expériences innovantes et éco-citoyennes.
- Création de jeux d'expositions itinérants tous les 2 ans.
- Création d'un événement biennal/triennal (ex : land'art des énergies renouvelables).
- Célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription de la Baie au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.



# Programme opérationnel pour la gestion intégrée de la Baie du Mont-Saint-Michel 2009-2015

« Une ambition de gestion durable pour un patrimoine mondial de l'Unesco »



## ■ Renforcer le lien entre le Mont-Saint-Michel et sa baie

### L'AIMIV en tant que « partenaire »

- Coopération pour la mise en place d'un observatoire touristique en baie et la valorisation agronomique des sédiments issus des travaux du rétablissement du caractère maritime du Mont.



## ■ Transmettre un patrimoine préservé

### L'AIMIV en tant que « maître d'ouvrage »

- Réalisation d'une expertise sur les sports et loisirs de nature, caractérisation de leurs impacts sur le milieu (interaction avec l'environnement et les autres activités), mise en place d'outils concertés pour leur développement maîtrisé.
- Définition avec les guides d'une nouvelle offre d'activités de découverte attractive et plurielle et des dispositifs d'accompagnement, de contrôle, de suivi et d'évaluation.
- Mise en place d'une opération de sensibilisation, de prévention et de pédagogie (les éco-guides en baie l'été).
- Lancement d'une étude préalable à la démoustication sur le littoral (en Ille-et-Vilaine) : détermination du périmètre et des modalités d'intervention.



### L'AIMIV en tant qu'« appui en ingénierie »

- Aide à l'identification et à l'analyse des espaces remarquables (hors espaces sensibles) pouvant faire l'objet d'acquisition et définition de leur mode de gestion.
- Soutien aux initiatives innovantes et éco-citoyennes par une aide au montage des opérations et le lancement d'un appel à projets annuel.

### L'AIMIV en tant que « coordinatrice, médiatrice »

- Veille, harmonisation des pratiques, des approches et des procédures de gestion de l'eau, aide au développement d'opérations transversales et collectives (inter-sages et lien terre-mer).
- Mise en cohérence des outils de sensibilisation, de prévention et de pédagogie existants en baie (contenu, programmation etc).
- Accompagnement des professionnels pour une gestion pérenne des herbus et des pratiques agricoles compatibles avec la préservation des habitats et des espèces.
- Réflexions partenariales sur les instruments de régulation des usages fonciers à mettre en œuvre.
- Partage d'expériences, présentation des dispositifs d'aides (sur le plan technique et financier) relatifs à la réhabilitation du bocage (bois, énergie et biodiversité).
- Recherche de cohérence des approches et des dispositifs de protection et d'aménagement des sites classés, inscrits et des abords.

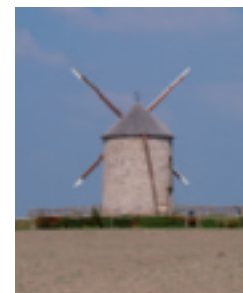
### L'AIMIV en tant que « partenaire »

- Participation aux actions de préfiguration visant à la préservation du golfe normano-breton (projet de Parc marin) et au processus de concertation qui sera engagé par l'Agence.
- Participation à la mise en place et au suivi du DOCOB Natura 2000.

## ■ Imaginer un éco-urbanisme de la baie

### L'AIMIV en tant que « maître d'ouvrage »

- Création d'un guide de bonnes pratiques de la construction en baie : diagnostic paysager, élaboration de recommandations et sensibilisation des prescripteurs.
- Identification et valorisation collectives du petit patrimoine identitaire.



### L'AIMIV en tant qu'« appui en ingénierie »

- Appui à la conception et au montage technique et financier d'opérations « pilotes » en matières d'économie d'énergie et d'intégration paysagère de l'habitat ancien, des constructions nouvelles et groupées, des points de vente isolés et des bâtiments professionnels.
- Aide à la mise en place de la charte de recommandations des enseignes, pré-enseignes, façades commerciales et du plan lumière.
- Aide à la création d'un référentiel en matière de mobilier urbain et de traitement des entrées de bourg.

### L'AIMIV en tant que « coordinatrice, médiatrice »

- Recherche de cohérence et harmonisation du conseil architectural notamment en matière de gestion durable.
- Coordination de la programmation des travaux d'effacement des réseaux.
- Participation à l'identification des besoins en urbanisation et aide à la programmation des travaux.

### L'AIMIV en tant que « partenaire »

- Participation aux démarches de préservation du bâti classé et inscrit conduites par l'Etat.

## ■ Créer l'alternative aux déplacements automobiles et gérer autrement les flux touristiques

### L'AIMIV en tant qu'« appui en ingénierie »

- Appui à la mise en œuvre du schéma de stationnement (parkings paysagers arrière-littoraux).
- Appui à la gestion des accès au domaine public maritime (panneaux et autres dispositifs de sensibilisation et d'information des utilisateurs, signalétique adaptée etc).
- Accompagnement à la mise en place de réseaux secondaires de découverte de la baie connectés à la voie verte, liaisons gares/sites touristiques naturels majeurs/déplacements) et au développement de produits « vélo ».
- Aide à la création de produits touristiques train/vélo, transbaie.



### L'AIMIV en tant que « coordinatrice, médiatrice »

- Coordination de la programmation des travaux de création de la voie verte.
- Organisation des travaux d'aménagement de la route et de traitement des stationnements « anarchiques ».
- Réflexion sur le développement de produits touristiques transmanche (Jersey et sud GB).

### L'AIMIV en tant que « partenaire »

- Recherche de solutions avec les professionnels et les collectivités pour optimiser la circulation des véhicules professionnels sur la RD.